

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC** EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX :

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Croix adopteront le budget de l'exercice financier 2024 ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2024-2025-2026, lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le mercredi 13 décembre 2023, à 19h, à la salle Robert-Daigle, située au 6310 rue Principale, à Sainte-Croix ;

**QUE** les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations ;

**QUE** le présent avis est donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., Chapitre C-27.1).

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce troisième jour du mois d'octobre en l'an deux mille vingt-trois.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au [www.ville-sainte-croix.ca](http://www.ville-sainte-croix.ca), le 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt-trois.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier